



La Ville de Terrebonne, employeur de choix, cherche présentement à compléter son équipe de près de 1 300 employés qui œuvrent chaque jour à faire de Terrebonne une ville dynamique et attrayante. Municipalité en plein essor qui compte maintenant près de 125 000 citoyennes et citoyens, Terrebonne constitue la 10e municipalité en importance au Québec.

Les projets remplis de défis vous allument? Joignez sans tarder notre équipe stimulante et contribuez à bâtir un milieu de vie de qualité en posant votre candidature pour le poste de:

**Concierger
Emploi régulier
Temps plein 37,5h/semaine
Direction du loisir et de la vie communautaire**

SOMMAIRE DES TÂCHES:

Agir principalement à titre de concierger notamment dans les différents immeubles de la Ville.

À cet effet, peut être appelé(e) :

- Assurer le nettoyage et l'entretien ménager des différents immeubles de la Ville;
- Nettoyer et entretenir les lieux utilisés (poubelles, planchers, salle de bains, etc.);
- Effectuer tout travail d'entretien ménager nécessaire à l'hygiène et à la salubrité des lieux (ex: remplir des distributeurs de papier à mains, hygiénique, savon, etc.);
- Appliquer les procédures de gestion des ordures, du recyclage et du compost à l'intérieur des bâtiments municipaux;
- Nettoyer des vitres, équipements, mobilier;
- Entretenir les équipements utilisés (ex : récurveuse, polisseuse, aspirateur);
- Remplir des rapports et signaler les bris à son supérieur;
- Déplacer des boîtes et du mobilier au besoin;
- Changer les lumières et les néons au besoin;
- Effectuer toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES ESSENTIELLES:

- Posséder un diplôme de sec V ou une équivalence;
- Être disponible pour des quarts de jour, de soir, de fin de semaine et les jours fériés;
- Disposer d'une automobile et avoir un permis de conduire valide;
- Posséder une expérience pertinente à la fonction;
- Posséder un diplôme d'études professionnelles (DEP) en entretien général d'immeubles (atout);
- Autonomie, sens des responsabilités;
- Ponctualité.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le taux horaire est de 28,34\$/h. À noter que les 900 premières heures sont rémunérées à 22,67\$. Une prime de 2,54\$ est versée pour les heures travaillées entre 16h et 6h30, sauf si l'horaire de travail est un horaire de jour. La prime est aussi versée pour le travail effectué de fin de semaine, peu importe l'horaire. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective.

Horaire de travail variable : Jours, soirs, fins de semaine.

Lieu de travail : L'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne.

La Ville de Terrebonne souscrit au principe d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Pour soumettre votre candidature, vous devez postuler en ligne en accédant au site internet de la Ville de Terrebonne au <https://terrebonne.ca/carrieres/> avant la date de fermeture du concours.

Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.